

# SI BULLETIN COMMUNAL Somme - Leuze

BULLETIN D'INFORMATION BIMESTRIEL N°3



DÉCEMBRE  
JANVIER  
2023 - 2024



Vue de Heure ©BG



Ed. Resp.: V. LECOMTE, Bourgmestre, 1 Rue du Centre - 5377 Baillonville

vue d'une oeuvre de sentier d'art  
photo: sentier d'art.



photo: JH - moutons de l'éco-pâturage de Heure



©BG



# Optique Roiseux

HOTTON 084/46.67.68

LA QUALITÉ  
PROCHE DE VOUS !

6990 HOTTON  
[www.optique-roiseux.be](http://www.optique-roiseux.be)



Luc Tasia & Fils<sup>SA</sup>

Entreprise générale  
de construction

- Tous travaux de maçonnerie et de toiture
- Spécialité maçonnerie à la pierre
- Transformation
- Rénovation
- Clé sur porte

Tél. : 086/32 21 03  
[www.luctasia.be](http://www.luctasia.be)

[info@luctasia.be](mailto:info@luctasia.be)

Rue Grande Enneille 104 - 6940 DURBUY

## Mazout Destrée

À votre service depuis 1919

084/46 66 48

Possibilité de plan budgétaire

MAZOUT CHAUFFAGE - EXTRA - DIESEL  
LUBRIFIANTS

## MABEGRA s.a MATERIAUX GRANDJEAN



- Béton préparé, stabilisé
- Egouttage et drainage
- Stations d'épuration



- Bois du pays
- Matériaux gros oeuvres
- Aménagement extérieur



Vente aux professionnels  
et aux particuliers



85 ANS  
1938-2023  
Bel-Mat

Tél : 084/46.61.63  
Fax : 084/46.75.87  
Rue de la Jonction, 20  
6990 HOTTON

Ouvert du lundi au vendredi de 06h30 à 18h00  
et le samedi de 06h30 à 16h00

E-mail : [info@mabegra.be](mailto:info@mabegra.be) / Site : [www.mabegra.be](http://www.mabegra.be)

## Delecour Gilles

CHAUFFAGE • SANITAIRE • VENTILATION

ENTRETIEN ET DÉPANNAGE



GSM : 0477 / 13 54 85  
Mail : [gilles.delecour@hotmail.be](mailto:gilles.delecour@hotmail.be)

- Route de Huy, 4 - 4560 CLAVIER
- Zone d'Activités Nord, 51 - 5377 BAILLONVILLE

## Regifo

Edition

Ce bulletin est réalisé par  
la sprl REGIFO Edition

Nous remercions les annonceurs pour leur collaboration à la parution de ce bimestriel. Nous nous excusons auprès de ceux qui n'auraient pas été contactés.

Si vous souhaitez paraître dans  
le prochain numéro, contactez-nous!

071/740 137 - [info@regifo.be](mailto:info@regifo.be) - [www.regifo.be](http://www.regifo.be)

Votre conseiller en communication, **Roland CROSSET**  
se fera un plaisir de vous rencontrer.

Prenez contact avec lui au 087/267 886

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

### CONTACTER L'ADMINISTRATION COMMUNALE :

- ☎ 086/32.21.22
- ✉ [administration@sommeleuze.be](mailto:administration@sommeleuze.be)
- 🌐 [www.sommeleuze.be](http://www.sommeleuze.be)
- 📍 Rue du Centre 1 à 5377 Baillonville

### HORAIRES

- du lundi au samedi de 8h à 12h.  
Après-midi sur rendez-vous.
- Le jeudi : de 15h30 à 19h00 (hors vacances scolaires).

Nos services sont disponibles durant les heures d'ouverture des bureaux sans rendez-vous. Toutefois, nous ne pouvons que vous conseiller de nous contacter avant de vous présenter. Le collaborateur que vous souhaitez rencontrer pourrait être en réunion, en formation ou en télétravail et ne pas être disponible immédiatement. Pour éviter toute attente donc, nous vous conseillons de nous contacter par téléphone ou par mail avant de vous déplacer.

### DE DÉCEMBRE À JANVIER... IL N'Y A QU'UN PAS...

Entre Saint-Nicolas, Noël et Nouvel an, le mois de décembre

va vivre au rythme des fêtes !

Des rencontres en famille, la fête des enfants, le passage dans la période d'hiver, des moments de retrouvailles, un changement d'année, des repas partagés...

Nous vous souhaitons de passer des moments heureux et agréables durant cette période ! Nous espérons que chacun pourra trouver son bonheur et la joie de vivre !

Profitez du moment présent et avancez vers cette année nouvelle... Bienvenue 2024 ! Très joyeuses fêtes à toutes et à tous !

### FERMETURE DE DECEMBRE-JANVIER

L'Administration sera fermée les 25 et 26 décembre 2023 ainsi que le 1er janvier 2024.

### DATE DU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAL

Le lundi 18 décembre à 20h00 à la salle du Conseil à Baillonville

### DATES DE PARUTION DU BULLETIN COMMUNAL EN 2024

Remise des articles à Julie Hautenaue : <i>julie.hautenaue@sommeleuze.be</i>	Parution	Format : word
le 23 janvier	du lundi 19 février au vendredi 23 février	Images en jpeg, enregistrées à part et renseignées dans le texte en word.  Renseignements demandés : nom de l'association, date et lieu de l'évènement, personne de contact, logo éventuel.  Pour tout renseignement : Julie Hautenaue, 086/32.09.03 ou <a href="mailto:julie.hautenaue@sommeleuze.be">julie.hautenaue@sommeleuze.be</a>
le 02 avril	du lundi 29 avril au vendredi 03 mai	
le 21 mai	du lundi 17 juin au vendredi 21 juin	
le 8 juillet	du lundi 26 août au vendredi 30 août	
le 17 septembre	du lundi 14 octobre au vendredi 18 octobre	
le 11 novembre	du lundi 09 décembre au vendredi 13 décembre	

## POPULATION - ETAT-CIVIL

### MARIAGES ET DÉCÈS

#### Mariages

- Le 23 septembre : Mandine Van Esbroeck et Michel Durant, Noiseux

#### Décès

- Le 19 octobre : Georges Noelanders âgé de 80 ans, Hogne
- Le 26 octobre : Pierre Vue âgé de 89 ans, Nettinne

### LE DON D'ORGANES

Depuis le 02 juin 2020, il est possible de faire enregistrer 4 décisions relatives au don de matériel corporel humain après le décès :

- **Don d'organes pour transplantation** : Les organes prélevés après le décès serviront pour être transplantés chez des personnes qui ont besoin d'une greffe.
- **Don de matériel corporel humain pour la transplantation** : Les tissus et cellules prélevés après le décès serviront pour être transplantés chez des personnes qui ont besoin d'une greffe.
- **Don de matériel corporel pour la fabrication de médicaments**
- **Don de matériel corporel pour la recherche scientifique**

Tout citoyen intéressé par cette démarche peut se rendre au Service Etat Civil muni de sa carte d'identité afin de remplir le formulaire prévu à cet effet. Un accusé de réception lui sera remis.

Par ailleurs, le don d'organe est à distinguer du don de corps à la science qui consiste à mettre l'ensemble de sa dépouille mortelle à la disposition de la médecine à des fins d'enseignement et de recherche. L'Administration communale n'est pas

compétente pour ce type de demande qui doit être adressée aux facultés de médecine.

**Pour plus de renseignements ou pour un rendez-vous, vous pouvez contacter le Service Etat Civil, Madame Frédérique Vandamme, au 086/320.267 ou [frederique.vandamme@sommeleuze.be](mailto:frederique.vandamme@sommeleuze.be) les lundis, mardis et vendredis de 08h à 16h ou les mercredis et jeudis de 08h à 12h.**

## LA DÉCLARATION ANTICIPÉE EN MATIÈRE D'EUTHANASIE

La déclaration anticipée d'euthanasie est un écrit qu'une personne lucide rédige pour l'avenir, dans l'éventualité où elle se trouverait dans une situation où l'euthanasie pourrait légalement être pratiquée (à cause d'une pathologie grave ou incurable), mais serait en état d'inconscience irréversible (état comateux) et donc incapable de formuler la demande.

Depuis le 2 avril 2020, cette déclaration est valable pour une durée illimitée (alors que les déclarations antérieures au 02 avril 2020 sont valables 5 ans et doivent donc être reconfirmées).

Tout citoyen intéressé peut se rendre au Service Etat Civil où un formulaire lui sera remis. Celui-ci devra être dûment rempli et signé par le déclarant. Cette signature doit obligatoirement être confirmée par deux témoins majeurs au choix, dont l'un au moins n'aura pas d'intérêt matériel au décès de l'intéressé

Il est également possible de désigner une ou des personnes de confiance qui deviendront les porte-paroles du déclarant dans l'incapacité de s'exprimer et qui informeront son médecin traitant de sa déclaration anticipée relative à l'euthanasie.

Par ailleurs, la déclaration anticipée en matière d'euthanasie est à distinguer de la déclaration anticipée de refus **d'acharnement thérapeutique**. L'Administration communale n'est pas compétente en la matière. Seul votre médecin pourra vous aider à la rédiger.

Pour plus de renseignements ou pour un rendez-vous, vous pouvez contacter le Service Etat Civil, Madame Frédérique Vandamme, au 086/320.267 ou [frederique.vandamme@sommeleuze.be](mailto:frederique.vandamme@sommeleuze.be) les lundis, mardis et vendredis de 08h à 16h ou les mercredis et jeudis de 08h à 12h.

## VIE COMMUNALE

### LUMINAIRES DÉFECTUEUX OU EN PANNE ?

Pour signaler un luminaire défectueux ou en panne, vous pouvez encoder vous-même la panne sur le site [Ores.be](https://www.ores.be) → Pannes et interruptions → Panne d'éclairage public → Je signale une panne.

#### VOUS ARRIVEZ SUR LA PAGE DU SITE POUR ENCODER LE NUMÉRO DE LUMINAIRE

- Cliquez sur n° de luminaire
- Insérez le n°, il commence toujours par 533/.....
- Cliquez sur la loupe
- Vous devez sélectionner une cause (le luminaire reste éteint, allumé...)
- Cliquez sur sélectionner.

#### SI VOUS VOULEZ ÊTRE AVERTI PAR MAIL DU SUIVI DE LA RÉPARATION, VOUS ENCODEZ TOUTES LES INFORMATIONS UTILES :

- Nom – Prénom – Adresse- mail
- Envoyez le signalement

Pour signaler une rue entière, vous pouvez contacter Ores au : 078/78.78.00.

#### Pour toutes informations complémentaires,

vous pouvez contacter Nathalie Vermeir au : 086/32.21.22 [nathalie.vermeir@sommeleuze.be](mailto:nathalie.vermeir@sommeleuze.be)

# TRAVAUX

## LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS DE LA TRAVERSÉE DU VILLAGE DE NOISEUX

### Qu'en est-il des aménagement de cette voirie régionale ?

Le lundi 6 novembre, l'Echevin des travaux et la Bourgmestre ont eu l'occasion de reprogrammer une réunion concernant l'évolution du dossier de sécurisation de la traversée de Noiseux avec les responsables du SPW, Direction des routes.



Pour rappel, le 31 mai 2022, une présentation des plans, par le SPW et la Commune, avait été organisée pour les habitants du village de Noiseux. Ces plans présentaient les éléments de sécurisation :

passages pour piétons, réduction de la vitesse, trottoir cyclo/piétons d'un côté de la voirie, surélévations au centre de la voirie, entrées du village, ...

Dernièrement, le SPW nous informait qu'une réglementation spécifique concernant la traversée des villages nous imposait l'obligation de mettre un trottoir des deux côtés de la voirie publique ! Après discussion, le SPW reste sur ses positions et envisage donc d'adapter les plans. L'adaptation va donc inévitablement repousser le début des travaux et la mise en adjudication.

Le SPW certifie vouloir poursuivre ce dossier rapidement mais des contraintes administratives vont s'ajouter... Certains riverains sont susceptibles d'être contactés par un responsable de la Région.

Il est évident que nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution de ce dossier.

## LA FERME LABOULLE... UN PROJET AU SERVICE DES CITOYENS DE NOTRE COMMUNE !



### Vous avez déjà très certainement entendu parler de ce projet de la Ferme dite « Laboulle » à Baillonville ? Un projet qui se concrétise enfin !

Cette magnifique ferme en carré située au centre de notre Commune était l'endroit idéal pour centraliser un maximum de services pour nos citoyens. Un patrimoine historique intéressant à préserver, à valoriser et à réhabiliter, sans dénaturer l'architecture de ce lieu.

L'objectif fixé, avant de se lancer dans un tel projet, était de rester prudent sur l'aspect financier. Celui-ci a été et est au centre de nos préoccupations. Durant plusieurs années, nous sommes partis à la recherche de subsides permettant de limiter au maximum l'impact budgétaire sur les finances communales. La ligne de conduite a toujours été de ne jamais mettre à mal la situation budgétaire de la Commune.

Avec force et persévérance, l'objectif est atteint en 2023 avec une enveloppe de plus de 5.540.000 millions euros de subsides décrochés ! Quant à l'estimation totale des travaux (rénovation totale du bâtiment et aménagement des abords/extérieurs), elle est d'un peu moins de 7 millions d'euros.

Suite à l'augmentation constante de la population, nous avons souhaité un bâtiment qui garantira un service au citoyen plus

adapté qu'actuellement: accessibilité des services (notamment PMR), confidentialité respectée, agencement des bureaux pour un accueil adapté à la demande, augmentation des places d'accueil pour nos bambins, centralisation des services, bâtiment basse énergie, parkings suffisants, salles disponibles pour nos artistes locaux, ...

### QUE PRÉVOIT-ON AU SEIN DE CE BÂTIMENT ?

- Tous les services de l'Administration communale, comprenant également une salle des mariages/salle du Conseil, plusieurs salles de réunion, des bureaux mieux adaptés à l'accueil de la population ;
- Une crèche de 21 places (soit une augmentation de 9 places) ;
- Un Espace Public Numérique plus grand et mieux conçu pour les formations ;
- 2 salles – espaces culturels ;
- Un logement.

Le tout adapté pour les personnes à mobilité réduite et un parking offrant une capacité de places importantes.

### MAIS OÙ EN SOMMES-NOUS ?

- Le permis d'urbanisme est introduit, un retour de la décision est programmé à très court terme.
- Le cahier des charges a été approuvé par le Conseil communal du mois d'octobre 2023.
- L'appel d'offres aura lieu en 2024.

Pour votre parfaite information, la Commune est accompagnée administrativement par le Bureau Economique de la Province de Namur. Les architectes désignés pour ce projet, suite au marché public, sont : « Lejuste Architecte » et « Rémi Mouligneau Architecte » de Namur.

### Un projet qui se veut ambitieux mais contrôlé !



# NATURE - ENVIRONNEMENT-DÉCHETS

## CALENDRIER DES COLLECTES 2023

00 Jour de passage inhabituel    Déchets ménagers résiduels & déchets organiques    Papiers-cartons    PMC    Encombrants

**ATTENTION, CHANGEMENT DE JOUR DE COLLECTES. TOUTES LES COLLECTES ONT LIEU LE LUNDI.**

→ BAILLONVILLE, BON SIN, CHARDENEUX, FOURNEAU, HEURE, HOGNE, MEHOGNE, MORESSEE, NETTINNE, NOISEUX, RABOZEE, SINSIN, SOMAL, SOMME-LEUZE, WAILLET

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
00	2, 9, 16, 23, 30	6, 13, 20, 27	6, 13, 20, 27	3, 17, 24	8, 15, 22	5, 12, 19, 26	3, 10, 17, 24, 31	7, 14, 21, 28	4, 11, 18, 25	2, 9, 16, 23, 30	6, 13, 20, 27	4, 11, 18, 26
PM	9	6	6	3	4	1, 26	24	21	18	16	13	11
PM	2, 16, 30	13, 27	13, 27	12, 24	8, 22	5, 19	3, 17, 31	14, 28	11, 25	9, 23	6, 20	4, 18

La collecte des encombrants se fait sur demande auprès de la Ressourcerie Namuroise au 081/26.04.00. Infos: www.laressourcerie.be

Dates de fermeture exceptionnelle de votre recyparc : voir encart recyparc

Collectes 2023 dans les recyparcs :  
Vélos: 22 avril  
Jouets: 21 octobre

## DISTRIBUTION DES SACS POUBELLES GRATUITS POUR 2024.

Comme les années précédentes, nous vous proposons de vous délivrer vos sacs poubelles gratuits pour l'année 2024 aux heures et endroits détaillés ci-après.

Pour rappel, les personnes isolées recevront un rouleau de 12 sacs blancs et un rouleau de sacs PMC. Les ménages de deux personnes et plus recevront un rouleau de 26 sacs blancs et deux rouleaux de sacs PMC.

Bien sûr, il vous est toujours possible de réceptionner les sacs d'un(e) voisin(e) et ce, toujours contre signature.

**!!! Nous tenons à vous préciser qu'en aucun cas, vous ne pourrez vous présenter dans un autre village que le vôtre et que si vous n'avez pas pu réceptionner vos sacs au jour prévu, ceux-ci seront disponibles à l'Administration communale à partir du lundi 15 janvier 2024.**

Pour toute information, vous pouvez contacter Mme BLE-RET, Service des taxes, à l'Administration Communale au 086/32.21.22.

DATE DE DISTRIBUTION	VILLAGE
Lundi 11/12 de 15h30 à 18h00	Bonsin, Chardeneux : rue d'Ocquier, Maison de village Baillonville, Rabozée : rue du Centre, Salle du Conseil Administration communale
Mardi 12/12 de 15h00 à 18h00	Noiseux : rue de la Salle, Maison de village
Mercredi 13/12 de 15h30 à 18h00	Sinsin, Fourneau, Mehogne : rue Nestor Bouillon, Maison de village Heure : rue de l'Eglise, Maison de village
Jeudi 14/12 de 15h00 à 18h00	Somme-Leuze, Somal : rue du Pays du Roi, Maison de village
Vendredi 15/12 de 15h00 à 18h00	Hogne : rue de Serinchamps, Maison de village
Lundi 18/12 de 16h00 à 18h00	Waillet : rue de Vérenne, Maison de village Nettinne : rue de la Corne, Maison de village

## NATURE : PROJET INSPIRANT

Ce mardi 3 octobre, nous avons été reçus, dans le cadre d'une réunion Biodiversité, au Potager Communautaire de Hogne. Les Hognons Solidaires nous ont fait visiter leurs installations. Nous avons pu nous rendre compte du travail apporté par les bénévoles qui ont mis en place ce super projet ou l'ont rejoint par la suite. Nous avons également pu comprendre leur fonctionnement. Il s'agit d'un projet de potager communautaire où le partage de savoirs et le travail en groupe sont très importants. Les bénévoles ont créé un très beau lien et se retrouvent le premier dimanche de chaque mois sur le ter-





rain, situé derrière la salle de Hogne, Rue de Serinchamps.

Nous avons terminé notre visite en beauté par un bel apéro composé de produits locaux, après avoir fait le topo des différentes

actions Nature proposées par la Commune.

Ce projet a été subsidié par l'appel à projets BiodiverCité soutenu par la Wallonie.

## VOTRE COMMUNE ADHERE A FIX MY STREET.

Il n'est pas toujours évident pour le citoyen de savoir vers qui se tourner pour signaler les problèmes rencontrés dans l'espace public.

C'est pour cette raison que la Commune de Somme-Leuze a décidé d'utiliser FixMyStreet Wallonie.

FixMyStreet Wallonie est une application développée par l'asbl Be WaPP (Ensemble pour une Wallonie plus propre), accessible sur smartphone et tablette et téléchargeable sur les « stores » classiques.

Cette application permet aux citoyens de signaler des problèmes liés à de la malpropreté. Dépôt clandestin, bulle à verre/textiles remplie, poubelle de rue endommagée, poubelle non reprise par le Bep, mobilier urbain, animal mort, arbre dangereux sur l'espace public, panneau ou poteau de signalisation ...

FixMyStreet centralise les signalements en un seul endroit au sein des services communaux.

### Signaler votre problème en quelques clics

FixMyStreet Wallonie est simple et rapide d'utilisation : il suffit à l'utilisateur d'envoyer une photo du problème rencontré via l'app. L'outil géo-localise le problème dans l'espace public. L'information est ensuite envoyée à la Commune, qui la fait suivre au service compétent pour qu'il traite le problème. L'auteur du signalement est tenu au courant de l'évolution du dossier via l'application et reçoit une notification quand celui-ci est clos.

## QUEL COMPORTEMENT AVOIR EN FORÊT

La charte « Apaisons la Forêt » a pour but de préserver notre patrimoine naturel et d'assurer le respect entre tous ses usagers.

Élaborée par l'ensemble des acteurs liés à la Forêt, la charte rappelle les règles de bonne conduite élémentaires, bien souvent obligatoires. Elle invite les citoyens et usagers de la forêt à considérer les espaces naturels comme des lieux privilégiés pour recréer des liens avec la nature tout en adoptant des comportements respectueux de l'environnement.

Si vous désirez en savoir plus sur ce potager communautaire, si vous désirez en faire partie ou si vous désirez le visiter, vous pouvez contacter les Hognons Solidaires via : [hognonssolidaires@gmail.com](mailto:hognonssolidaires@gmail.com)

Si vous désirez en savoir plus sur les actions proposées par le Service Nature de la Commune : Julie Hautenaue, 086/32.09.03 ou via [julie.hautenaue@sommeleuze.be](mailto:julie.hautenaue@sommeleuze.be) ou Sabine Bleret De Cleermaecker, Echevine de l'Environnement, 0470/24.71.60 ou via [sabine.bleret@sommeleuze.be](mailto:sabine.bleret@sommeleuze.be)



### Informations pratiques

L'application FixMyStreet Wallonie est téléchargeable sur Google Play, sur l'App Store et sur l'AppGallery. Elle est gratuite d'utilisation. Un site Internet permet également aux personnes n'ayant pas de smartphone de signaler les problèmes : [www.fixmystreetwallonie.be](http://www.fixmystreetwallonie.be).

Plus d'informations sur <https://www.bewapp.be/gestion-espace/fixmystreetwallonie/> ou Julie Hautenaue, Service Environnement, au 086/32.09.03 ou via [julie.hautenaue@sommeleuze.be](mailto:julie.hautenaue@sommeleuze.be)

### Apaisons la forêt :

- ✿ Que les sentiers et chemins soient balisés ou non, je reste sur leur tracé. Je ne circule pas au cœur des massifs ou en-dehors de tout cheminement visible. Je ne crée pas de raccourcis sauvages. Les rivières et plans d'eau sont aussi des lieux pleins de vie, j'évite donc d'y pénétrer.
- ✿ J'adopte un comportement courtois et respectueux envers les autres usagers. Si je circule à vélo ou à cheval, ou si je

cours, je prends soin de modérer ma vitesse à l'approche d'autres usagers, de me signaler et de les dépasser ou les croiser de manière paisible et sécurisée.

✿ Je respecte la quiétude de la forêt partout où je me balade. Pour cela, j'évite de crier, je ne mets pas de musique et je me laisse gagner par le calme des lieux.

✿ Je tiens toujours mon chien en laisse comme tout autre animal de compagnie, afin de limiter tout risque de perturbation de la faune forestière et de ne pas gêner d'autres usagers.

✿ J'emporte toujours mes déchets avec moi pour les jeter dans une poubelle et je veille à laisser la forêt aussi propre après mon passage qu'avant.

✿ Je respecte la faune et la flore. Je laisse les fleurs là où elles sont et si j'en cueille, n'arrache pas les racines ou le bulbe. La cueillette des champignons et de tout autre produit de la forêt n'est autorisée que par décision du propriétaire et de manière raisonnable, en respectant certaines règles: 10 L maximum par personne et par jour, pas de cueillette nocturne et lors d'activités de chasse. Je n'oublie pas de vérifier les conditions locales d'autorisation (Commune).

✿ Je respecte les panneaux d'interdictions et les barrières qui ferment une voie, signalant qu'il s'agit de zones privées ou protégées, non accessibles de manière temporaire ou permanente. En cas de question ou de fermeture qui me semble illégitime, je peux faire appel au DNF.

✿ Je comprends que certaines zones peuvent être interdites à la circulation, notamment pour des raisons de chasse. Pour ma sécurité, je respecte ces fermetures signalées par la présence d'affiches rouges! En cas de question ou de fermeture qui me semble illégitime, je peux faire appel au DNF afin de me renseigner.

✿ Pour passer la nuit en forêt, je me dirige vers une aire de bivouac spécialement dédiée à cet usage. Je n'oublie pas qu'il s'agit de zones destinées au repos et non à l'organisation de fêtes. Là comme ailleurs, la quiétude de la forêt se doit d'être préservée.

Pour tout renseignement, vous pouvez consulter : <https://spw.wallonie.be/apaisons-la-forêt>

## ENSEIGNEMENT, ECOLE ET JEUNESSE

### MARCHE DE NOEL A BON SIN

Cette année encore, **la petite école de Bonsin** organisera son traditionnel **marché de Noël le samedi 16 décembre 2023**. Venez nous rejoindre nombreux dès 18 heures et laissez-vous tenter par notre délicieuse tartiflette, soupe aux potirons mais aussi par nos bières spéciales ou encore un bon vin chaud. Ce sera l'occasion parfaite de dénicher vos derniers cadeaux de fin d'année auprès d'artisans locaux. Le

tout dans une ambiance chaleureuse, rythmée de chants de Noël entonnés par nos enfants !

A très vite !!

**Pour plus d'infos :** Isabelle Block 0476/582793  
Le comité des parents.

## CULTURE ET PATRIMOINE

### « LE TEMPS QUI PASSE EST UN VOLEUR », LE NOUVEAU LIVRE DE C. DODET

Romancier né et domicilié dans notre Commune, Charly Dodet, après plusieurs romans, présente aujourd'hui un nouveau livre de conception différente. Il s'agit d'un recueil de cent vingt textes poétiques consacrés à la vie « de tous les jours » : la fête, le chien, la nature, l'enfant, etc. mais aussi les « coups de gueule » sur ce qui heurte l'esprit de tout un chacun.

La poésie est un des genres littéraires les plus anciens. L'art poétique existait déjà avant notre ère : le plus grand des poètes grecs, Homère, vécut au huitième siècle avant J.-C.

et le poète chinois Qu Yuan, initiateur de la poésie personnelle chinoise, est né en 340 avant J.-C. On connaît aussi les illustres poètes romains que furent Horace, Ovide et Virgile. La poésie a marqué toutes les époques et révélé sa grande influence sur la culture et les arts de la parole.

Dans la langue française, la liste des poètes célèbres est importante et très variée, allant, à titre d'exemple, de Musset à Lamartine, de La Fontaine à Victor Hugo ou, plus près de nous Verlaine, Baudelaire, Arthur Rimbaud ou Louis Aragon...



La poésie est par excellence l'art de communiquer les sensations, les impressions, les émotions par l'utilisation des sons, des rythmes et des harmonies. Généralement présentée en vers, la poésie se décline aussi en vers libres (sans rimes) ou en prose.

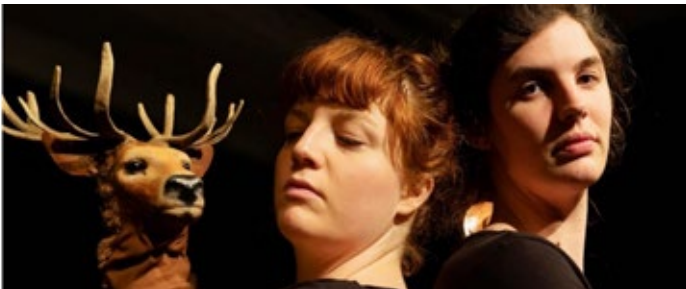
Le nouveau livre de Charly Dodet, paru aux Editions Thierry Sajat, à Paris, est présenté sur papier spécial. On peut l'acquérir soit chez l'éditeur (Editions Sajat, rue des Fêtes, 5, 75019 Paris) ou chez l'auteur (rue M. Nassogne, 7, à 5377 Somme-Leuze), qui s'engage à le faire parvenir contre 18,50€ (14,50€ plus 4€ de frais de port) à verser au compte BE46 0019 3030 3636 de l'auteur.

« Le temps qui passe est un voleur », Charly Dodet. Editions Thierry Sajat. 18,50€ frais d'envoi compris.



## NOEL AU THEATRE

LA MAISON DE LA CULTURE FAMENNE ARDENNE  
L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE SOMME-LEUZE  
PASSEUR DE CULTURE SOMME-LEUZE & LE CENTRE  
CULTUREL DE DINANT VOUS PROPOSENT NOËL AU  
THÉÂTRE



LE VENDREDI 5 JANVIER 2024 / 15H00 / SALLE DE NOISEUX  
DANS LES BOIS / artra ASBL  
Musique & marionnettes / Dès 2,5 ans | Durée : 40 minutes

RESERVATIONS MCFA / 084 32 73 86

Ouverture de la billetterie le vendredi 10 novembre 2023

Prix plein : 10€ | Prévente : 8€ | Abonnement : 7€ | - 18 ans : 6€ | Article 27 : 1€

« Au son du violoncelle, commence une balade sensorielle et poétique dans les bois. Au coin d'un arbre ou d'une feuille, nous y rencontrons cerf, coccinelle, renard, papillon et autres habitants. Les dimensions se mélangent, le minuscule devient géant, le vent nous emporte alors nous chantons et l'enfant est invité dans une bulle imaginaire que nous explorons en douceur. »



## A TRAVERS L'HISTOIRE DE NOS VILLAGES...



Pourquoi les exploitations des mines de pyrite et de plomb d'Heure avaient-elles cessé?

L'Histoire nous apprend que l'exploitation des mines a subi de nombreuses évolutions au fil du temps. Elle a toujours su être en adéquation avec le progrès. Comme dans de nombreux domaines, les activités minières durent faire face à de nombreux échecs et péripéties, et ce depuis l'âge du fer jusqu'à l'exploitation des petites mines présentes dans nos villages, telles que celles qui nous préoccupent dans cette rubrique.

A Heure, il faut remonter jusqu'en 1618 où l'on apprend que des octrois avaient été accordés à des marchands bourgeois de Namur. Des mines venaient d'être découvertes et exploitées dans le bois du Saumont situé à Heure, à droite le long de l'actuelle N929 menant vers Netinne.

En 1829, une demande de concession fut demandée, elle

permettait à l'exploitant de la mine d'obtenir le droit d'exercer une activité minière sur une surface bien déterminée. A cette époque les minerais extraits étaient relativement pauvres et, de surcroît, les habitants de Baillonville critiquaient l'exploitation qui, à la suite des lavages de minerais, polluait la rivière et la rendait impropre à l'abreuvement du bétail et au lavage du linge. L'exploitant avait été tenu de payer un dédommagement et finalement les travaux furent abandonnés par lassitude en 1863.

Les activités reprurent en 1882, à la suite de la constitution de la **S.A Les mines de plomb et de pyrite d'Heure**, mais qui cessèrent en 1893. Une petite poursuite des recherches fut entamée de 1916 à 1917 avant qu'un consortium français reprît l'exploitation avec une vingtaine d'ouvriers répartis en trois équipes occupées jour et nuit en 1919. Les salaires variaient entre 20 et 25 francs. C'était énorme à cette époque ! En mai 1921, les travaux furent à nouveau abandonnés. Selon les ingénieurs de l'époque, les minerais étaient très riches, mais les frais étaient considérables et ne permettaient pas de résister à la concurrence allemande.

Fin 1938, la **S.A. La Floridienne, un groupe anglo-hollando-belge** engagea trente ouvriers et tenta une ultime reprise de l'exploitation. Celle-ci sera vite délaissée à la suite d'une très grande pauvreté du minerai de plomb, et ce contrairement à l'avis émis par les ingénieurs en 1921, mais aussi à la suite de la venue d'une trop forte quantité d'eau provoquée lors d'un violent orage en avril 1939. Tout le matériel fut abandonné sur place, les ouvriers licenciés et le trou rebouché.

**De quoi était constitué ces minerais et quels étaient leurs usages ?**

- Galène (PbS) : utile pour la production de plomb ;
- Pyrite (FeS<sup>2</sup>) : utilisée pour la fabrication de l'acide sulfurique ;
- Marcassite : Pour les puristes : même formule chimique que la pyrite, mais de structures cristallines différentes qui peuvent entraîner des propriétés physiques très différentes.

Il y eut entre 1854 à 1939 la production de 22 tonnes de galène et 500 tonnes de pyrite et marcassite. Les minerais étaient conduits à la gare d'Haversin afin d'être acheminés notamment au Fourneau Saint-Michel, non loin de Saint-Hubert.

Quelques sondages de la dernière chance avaient été menés durant les années soixante, ils mirent fin à tout autre projet d'exploitation. Les technologies modernes et l'industrialisa-

tion eurent raison des petites exploitations comme dans bien d'autres domaines.

André Van Overschelde, pour le Cercle Historique ([andre.vanoverschelde@skynet.be](mailto:andre.vanoverschelde@skynet.be))



**Si l'histoire de nos villages vous intéresse, n'hésitez pas à consulter la page historique sur le site <http://www.sommeleuze.be/loisirs/culture/cercle-historique-de-sommeleuze/evenement>, et de vous adresser auprès de [carpentier-jessica@hotmail.be](mailto:carpentier-jessica@hotmail.be) , Echevine à la Culture.**

# CPAS- AÎNÉS

## MAISON DES AÎNÉS « NOS MOHON »




### AGENDA DES ACTIVITÉS DE JANVIER 2024 ET FÉVRIER 2024

<b>Lundi 1/01</b>	Férié
<b>Jeudi 4/01</b>	Jeux de carte – Belote- Rami – couillon et Galette des Rois
<b>Lundi 8/01</b>	Jeux de cartes, jeux de société, discussions + goûter.
<b>Jeudi 11/01</b>	Jeux de cartes - belote, rami, couillon + goûter. ♠♣♥♦
<b>Lundi 15/01</b>	Jeux de cartes, jeux de société et discussions + goûter.
<b>Jeudi 18/01</b>	Visite de la chocolaterie « Cyril Chocolat »
<b>Lundi 22/01</b>	Jeux de cartes, jeux de société, discussions + goûter.
<b>Jeudi 25/01</b>	Sortie au restaurant (prendre contact pour la réservation)
<b>Lundi 29/01</b>	Jeux de cartes, jeux de société, discussions + goûter.
<b>Jeudi 1/02</b>	Chandeleur (confection de Crêpes tous ensemble)
<b>Lundi 5/02</b>	Jeux de cartes, jeux de société et discussions + goûter
<b>Jeudi 8/02</b>	Jeux de cartes - belote, rami, couillon + goûter ♠♣♥♦
<b>Lundi 12/02</b>	Jeux de cartes, jeux de société et discussions + goûter
<b>Jeudi 15/02</b>	Visite de la Brasserie Minne à Baillonville
<b>Lundi 19/02</b>	Jeux de cartes, jeux de société et discussions + goûter
<b>Jeudi 22/02</b>	Blind test + goûter
<b>Lundi 26/02</b>	Jeux de cartes, jeux de société et discussions + goûter ♠♣♥♦
<b>Jeudi 29/02</b>	Sortie au restaurant (prendre contact pour la réservation)



Sauf précisions données dans le calendrier, la maison des aînés vous accueille de 14h00 à 17h00, dans la salle Les Ra-bottis, sise rue du Centre, 1a, 5377 Baillonville.

 Les activités extérieures peuvent être modifiées en fonction de la météo !

Les animateurs bénévoles : Marie-Antoinette (0486/12.25.05), Julien (0474/63.12.46)

**Pour toute information, joindre le C.P.A.S. de Somme-Leuze : Mme Tamara SPECIA (tél.086/32.31.73), [tamara.specia@cpas-sommeleuze.be](mailto:tamara.specia@cpas-sommeleuze.be) ou Mme Valérie DESPA : 0472/38.12.58).**



## SANTÉ

### APPLICATIONS À TÉLÉCHARGER POUR LES SITUATIONS D'URGENCE

**112**

#### Application 112.BE : dans les situations d'urgence, chaque seconde compte !

L'application 112.BE existe depuis près de six ans. Il s'agit tout d'abord d'une manière complémentaire vitale de joindre les centrales d'urgence. Avec l'application, la centrale reçoit en effet immédiatement votre position et les services de secours peuvent plus facilement vous retrouver en cas d'urgence.

L'application vous permet d'indiquer certaines informations médicales, comme des problèmes cardiaques, du diabète, des allergies, le groupe sanguin, etc. L'opérateur dispose donc déjà de ces informations avant même que vous n'ayez dit quoi que ce soit et peut ainsi transmettre aux services de secours qui se rendent sur place.

Maintenant plus que jamais, téléchargez l'application 112 BE !



#### Staying Alive

L'application Staying Alive est gratuite et elle vous permet d'avoir une cartographie qui recense plus de 320.000 défibrillateurs proche de votre position en situation d'urgence.

Un défibrillateur est un appareil autonome portable destiné à analyser le rythme cardiaque d'une victime, à guider l'intervenant lors des gestes de réanimation, à détecter un rythme cardiaque choquable et à délivrer un ou plusieurs chocs électriques en vue de redonner un rythme cardiaque normal. Le rôle d'un défibrillateur et surtout sa présence à proximité sont donc déterminants pour la personne en difficulté.

#### CMH (service médical d'urgence hélicoptéré)

L'utilisation d'un hélicoptère médicalisé permet d'offrir à chaque patient une d'intervention rapide, tant dans un milieu urbain que rural. Il est disponible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

La carte d'affiliation individuelle et/ou familiales offrent à son titulaire la gratuité du transport médicalisé lors de toute intervention hélicoptérée urgente. La cotisation annuelle est de 30€ pour une carte individuelle et à 47€ pour une carte « famille ».



Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter Madame Hélène Lobbe, coordinatrice planification d'urgence et gestion de crise au 086/320.266 ou [helene.lobbe@sommeleuze.be](mailto:helene.lobbe@sommeleuze.be)



# BIEN -ÊTRE ANIMAL

## QUELQUES OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES A RAPPELER !

DÉTENIR UN ANIMAL IMPLIQUE CERTAINES OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES QU'IL EST BON DE RAPPELER.

**1. Le permis de détention pour un animal.** Depuis peu, un permis est nécessaire pour détenir un animal. Le permis peut être obtenu par toute personne majeure qui entre dans les conditions. Pour pouvoir adopter, acheter ou recevoir un animal de compagnie (chats, chiens, chevaux de loisir, hamsters, souris, serpents, lézards, tortues, lapins, oiseaux, poissons, volailles détenues à titre de loisir, ...), le candidat acquéreur devra se présenter au Service population de l'Administration communale, qui lui fournira un extrait du fichier central démontrant qu'il n'est pas sous le coup d'une déchéance de son permis de détention. Cet extrait **est valable 30 jours**.

En plus de ce permis, notez également que la Charte de Bien Vivre Ensemble (Règlement général de police harmonisé), prévoit que toute personne qui détient **plus de 6 mammifères domestiques** (chiens, chats, ...) doit solliciter une autorisation auprès du Collège communal. Si vous exploitez un refuge ou un chenil, vous devez par ailleurs solliciter une déclaration de classe 3 (cf. le point 3).

**2. La déclaration de classe 3 pour la détention de certains animaux.** Il s'agit d'une autorisation d'exploiter pour 10 ans. Cela vous concerne, notamment, si vous exploitez un chenil, un refuge ou une pension comprenant entre **4 et 10 chiens**, si vous détenez plus de **30 poules**, plus de **2 chevaux**, plus de **60 pigeons**, plus de **30 lapins**, un **rucher** en zone d'habitat, plus de **200 poissons**, plus de **50 amphibiens** ou plus de **10 reptiles**. Pour tout renseignement, nous vous invitons à contacter **Mme Marie DEPUTTER au Service Cadre de Vie (086/320.255 ou [marie.deputter@sommeleuze.be](mailto:marie.deputter@sommeleuze.be))**.

**3. Identification des chiens et des chats.** Tous les chiots doivent être identifiés et enregistrés. De même, pour les

chats nés après le 1er novembre 2017. Avant de donner ou vendre un animal ou lorsque vous achetez ou adopter un animal, vérifiez que celui-ci est bien **identifié et enregistré**. Plus de renseignements à ce sujet sur le site <http://bienetreanimal.wallonie.be> (onglets animaux/animaux de compagnie/identification et enregistrement).

**4. Stérilisation des chats.** Depuis 2017, **tous les chats doivent être stérilisés** avant l'âge de 6 mois. Si un particulier souhaite que son animal ait une portée, il devra disposer d'un agrément en tant qu'éleveur occasionnel. Plus de renseignement à ce sujet sur le site <http://bienetreanimal.wallonie.be>.

**5. Commercialisation et don des animaux.** Les exploitants d'un élevage de chiens ou de chats, d'un refuge ou d'une pension doivent disposer d'un agrément préalable, même temporaire. Plus de renseignements à ce sujet sur le site <http://bienetreanimal.wallonie.be>. De même, la publicité pour la commercialisation ou le don d'un animal est soumise à des règles strictes : la publicité via les réseaux sociaux n'est autorisée que dans des groupes **fermés** qui visent la donation d'un animal ou la commercialisation d'un animal par un éleveur agréé. **La publicité sur des pages ou groupes de discussion directement accessibles au public est interdite.**

Vous avez maintenant toutes les cartes en main pour partager de bons moments avec votre compagnon tout en restant dans les règles.

Pour tout complément d'informations ou demandes, vous pouvez contacter la responsable du service bien-être animal, Madame Hélène LOBBE au 086/320.266 ou [helene.lobbe@sommeleuze.be](mailto:helene.lobbe@sommeleuze.be)



## TOURISME ET LOISIRS

### A TOUS LES AMATEURS(TRICES) DU JEU D'ÉCHEC

**Nous vous proposons à tous et toutes, à partir de 12 ans, un combat contre un ou une adversaire sans aucune agressivité.**

Pendant une ou deux parties, vous serez à la tête d'une petite armée bien spécifique (Pions, Tour, Cavalier, Fou, Dame et Roi) avec tout le règlement auquel nous nous efforcerons de vous initier.

La reprise de ces bons moments de partage a eu lieu le mercredi 6 septembre 2023 à 19h30 à la salle du Rabottis de Baillonville. Tout le monde est le bienvenu tout au long de l'année.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Jean-Pierre Breuls au 0478/13.70.54. ou 086/32.22.39.



### LA MAGIE DE NOËL S'INSTALLE À HEURE

#### PETITE BALADE GOURMANDE À LA RENCONTRE DU PÈRE NOËL



##### **Samedi 9 décembre dès 17h**

Le samedi 9 décembre, dès 17h, le RSI de Somme-Leuze propose aux enfants de créer leur propre carte de Noël ou liste de vœux, de partir pour une petite balade gourmande en famille dans le village de Heure et de remettre leur carte en main propre au Père Noël.

Au retour de la balade, concerts, ambiance festive et chaleureuse vous attendront dans la grange du Père Noël !

Réservation de la balade avant le 6 décembre via [www.billetweb.fr/baladenoel1](http://www.billetweb.fr/baladenoel1)

Dans la grange : bar et assiettes d'huîtres (sur réservation avant le 6/12 au 086/32.25.67)

### LES COUCOUS D'SOMME

#### AGENDA DES ACTIVITÉS DE JANVIER ET FÉVRIER 2024 À LA SALLE JOSEPH BURETTE

**Tous les lundis :** (sauf le 1 janvier)

Jeux de cartes – jeux de société - 13.30h à 18h.

**Infos :** Marie – 0495/ 90. 57. 96

Petite marche (5 à 6 km) et grande marche (8 à 10 km).

**Infos :** Gerda – 0486/ 61. 46. 44 et Marc – 0475 82 75 85

**Les mercredis :** 10 – 17 – 24 – et 31 janvier  
et 7 – 14 – et 21 février

Gymnastique douce – 9.30h à 11.00h.

**Infos :** Cécile Delbaen – 0478 23 82 75 – Gerda Somers  
0486 61 46 44

**Création des cartes à partir de 17h et départ de la balade** entre 18h et 20h.

Toutes les informations concernant la balade et la rencontre avec le Père Noël seront disponibles sur la page facebook du RSI : Royal Syndicat d'Initiative de Somme-Leuze.

Chapiteau et grange chauffés.

Création des cartes, rencontre avec le Père Noël et accès au chapiteau gratuits.



##### **Pour plus d'information :**

Royal Syndicat d'Initiative de Somme-Leuze  
Rue de l'Église 4 – 5377 HEURE  
086/32.25.67 – [si.somme-leuze@belgacom.net](mailto:si.somme-leuze@belgacom.net)

**Les jeudis :** 4 et 18 janvier et le 1 – 15 et 29 février

Café de tricot – 14h à 17.00h. Infos Gerda – 0486 61 46 44

## NOISEUX : PETIT-DÉJEUNER DE NOËL

Le comité des fêtes de Noiseux invite ses villageois au petit-déjeuner de Noël qui aura lieu le dimanche 17 décembre de 8 à 11h à la salle (terrain de football).

**Prix :** 5 euros pour les adultes, gratuit pour les enfants (de moins de 12 ans) du village et de l'école de Noiseux.

## DIVERS

### ILES DE PAIX : CAMPAGNE 2024 !



Le grand mouvement citoyen d'Iles de Paix se mobilisera les 12, 13 et 14 janvier prochains.

#### Cap sur le Pérou !

La question de l'accessibilité alimentaire serait réduite à cette simple équation : produire plus pour nourrir plus. Pourtant, au Pérou, alors que le pays exporte annuellement des denrées alimentaires à hauteur de 13,2 milliards de dollars, plus de 8% de la population péruvienne souffre de la faim. La solution pour nourrir l'Humanité n'est donc pas de produire plus mais de produire mieux.

Dans la région de Huánuco, au Pérou, des familles de paysans, des élèves, des consommateurs, des citoyens et des experts, nous montrent, qu'avec force et conviction, des alternatives novatrices pour produire de manière durable sont possibles. Malgré les difficultés, ils refusent de se résigner et choisissent de s'engager pour le changement.

En mettant en avant des méthodes agroécologiques favorisant la biodiversité, ces femmes et ces hommes démontrent qu'il est possible de récolter, de vendre et de consommer localement des aliments sains, tout en préservant les écosystèmes locaux. Leur priorité est désormais de produire ou de manger de manière plus durable, en mettant l'accent sur la qualité plutôt que sur la quantité.

#### Ensemble, faisons bouger les choses

L'argent récolté au cours de cette 54e campagne financera de nombreux projets d'agriculture familiale au Bénin, au Bur-

**Réservation obligatoire** pour le 10/12 par SMS au 0496/325731 . Paiement faisant office de réservation sur le compte BE54 0688 9828 5297 en précisant le nombre de repas adultes et enfants.

iles  
de  
paix

kina Faso, en Ouganda, au Pérou, en Bolivie et en Tanzanie. En Belgique, 8 000 élèves de l'école primaire et secondaire sont sensibilisés à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire via des animations et des projets spécifiques. 42 000 élèves et enseignants sont sensibilisés via des outils pédagogiques. En tout, ce sont plus de 50 000 élèves et enseignants qui sont sensibilisés.

#### Rejoignez le mouvement !

Partout en Wallonie et à Bruxelles, vous pourrez vous joindre à ce grand élan solidaire en participant à la campagne ou en soutenant les volontaires que vous croiserez les 12, 13 et 14 janvier 2024. Réservez-leur un bon accueil !



#### Vous souhaitez participer à cette campagne ?

Soutenez nos volontaires les 12, 13 et 15 janvier 2024

- Faites un don sur [www.ilesdepaix.org](http://www.ilesdepaix.org) ou via BE97 0000 0000 4949
- Rendez-vous sur notre webshop et notre plateforme de collectes de dons
- Devenez volontaires sur [www.ilesdepaix.org](http://www.ilesdepaix.org) ou au 085/23.02.54

### TELEVIE : DATE À RETENIR :



Le dimanche 18/02/2024 le Comité Télévie de Somme-Leuze organisera une distribution de petits déjeuners dans l'entité de Somme-Leuze .

#### Des informations plus précises suivront ...

Pour plus d'informations : Denis Lecarte 0470/76.32.98



## AGENDA

### 9 DECEMBRE

HEURE, balade gourmande à la rencontre du Père Noël

**Renseignements :** RSI : 086/32.25.67

[si.somme-leuze@belgacom.net](mailto:si.somme-leuze@belgacom.net)

### 16 DECEMBRE

BONSIN : Marché de Noël de l'école

**Renseignements:** Isabelle Block 0476/582793

### 5 JANVIER

NOISEUX : Noël au théâtre

**Renseignements :** MCFA : 084 32 73 86

### 12,13,14 JANVIER

Campagne Îles de Paix

**Renseignements :** Îles de Paix : 085/23.02.54

### 18 FÉVRIER

Distribution de petits déjeuners

par le Comité Télévie de Somme-Leuze

**Renseignements :** Denis Lecarte 0470/76.32.98

*Joyeuses fêtes*



# VOTRE MAISON 3 CHAMBRES SITUÉE À MARCHÉ DANS UN CLOS PRIVATIF, PROCHE DE LA GARE



- MAISONS Q-ZEN DE 177 À 186 m<sup>2</sup>
- PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES
- CHAUFFAGE SOL
- ESPACES VERTS PARTAGÉS



Adresse: Rue du Luxembourg à 6900 Marche-en-Famenne  
Infos dans notre maison témoin: Rue du Vivier, 20 A à Marche-en-Famenne  
0800 20 131 | maisons@thomas-piron.eu | www.thomas-piron.eu



## Espace Vert

[www.bronfort.be](http://www.bronfort.be)



**Damien BRONFORT**  
47b rue Troneux  
6940 Durbuy  
Tél. : 0473/941 324  
damien@bronfort.be

## LA TABLE DE MANON

RESTAURANT  
TERRASSE & JARDIN



rue de Givet, 79, 6940 Grandhan (Durbuy) - 086 21 10 26  
Fermé lundi, mardi, mercredi midi & dimanche soir

[www.latabledemanon.com](http://www.latabledemanon.com)

## Menuiserie J. Derenne sprl



- Portes & Fenêtres
- Pergolas et Terrasses
- Protections solaires
- Menuiserie générale
- Moustiquaires, portes de garage, volets, stores, bardages, escaliers...

Nous engageons gestionnaire de chantier

*Description du poste sur demande par mail*

 [menuiserie-derenne.be](http://menuiserie-derenne.be)  
 [info@menuiserie-derenne.be](mailto:info@menuiserie-derenne.be)  086/60.00.01  
 Rue des Boussines 48, Z12 - Vaux-Chavanne